## PROVINCE DE QUÉBEC Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans

## Aux Contribuables de la susdite municipalité



## **AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sylvie Beaulieu, de la susdite municipalité

Avis public est donné de ce qui suit :

Conformément à *l'article 1007 du code municipal*, le rôle général de perception devant servir à la taxation, pour l'année 2024, est déposé au bureau municipal. Il peut être consulté au 2478, chemin Royal Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, aux heures d'ouverture.

Et, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes pour 2024 au plus tard le 28 janvier 2024.

Donné à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, ce 22<sup>ième</sup> jour de janvier deux-mille-vingt-quatre.

Sylvie Beaulieu GMA

Directrice- générale / greffière-trésorière